

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 septembre 2024 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

**29. Délibération en vue de la désaffectation et du déclassement des anciens terrains de la déchetterie de Canvie**

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**Exposé :**

Pour rappel, la commune a été approchée il y a quelques mois par la société **GEN-ENR** agissant pour le compte d'**Héliantis énergies**, une société française spécialisée dans le développement de projet éolien et photovoltaïque. Cette dernière a identifié le site de Canvie comme possible terrain d'assiette en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque.

Une **délibération de principe** marquant l'intérêt de la commune a ainsi été prise le **8 avril 2024** en vue du **lancement des études de faisabilité**.

Deux options ont été évoquées avec Héliantis concernant les terrains identifiés :

- la conclusion d'un **bail emphytéotique**, ou
- L'**acquisition des terrains** aujourd'hui propriété de la commune par la société Héliantis.

Afin de mener à bien ce projet, et de rendre possible juridiquement la conclusion d'un bail emphytéotique ou la cession des terrains, il est toutefois nécessaire au préalable de **désaffecter** et de **déclasser les emprises correspondant au périmètre de l'étude** à venir tel que figuré sur la cartographie ci-après (« Périmètre du projet de parc photovoltaïque »).

Les parcelles à désaffecter sont les suivantes :

Tableau récapitulatif des surfaces

H 786	Partiellement	2 407 m <sup>2</sup>
H 785	Partiellement	6 396 m <sup>2</sup>
H 784	Partiellement	15 115 m <sup>2</sup>
H 422	Partiellement	830 m <sup>2</sup>
<b>Terrain d'assiette du projet</b>		<b>24 748 m<sup>2</sup></b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024  
Publication : 11/10/2024

*Nota Bene*

*Ces surfaces sont données à titre indicatif et seront validées à l'issue du bornage des emprises concernées.*

Délibération n°2024/09/30/29 du 30 septembre 2024 à 20h30

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



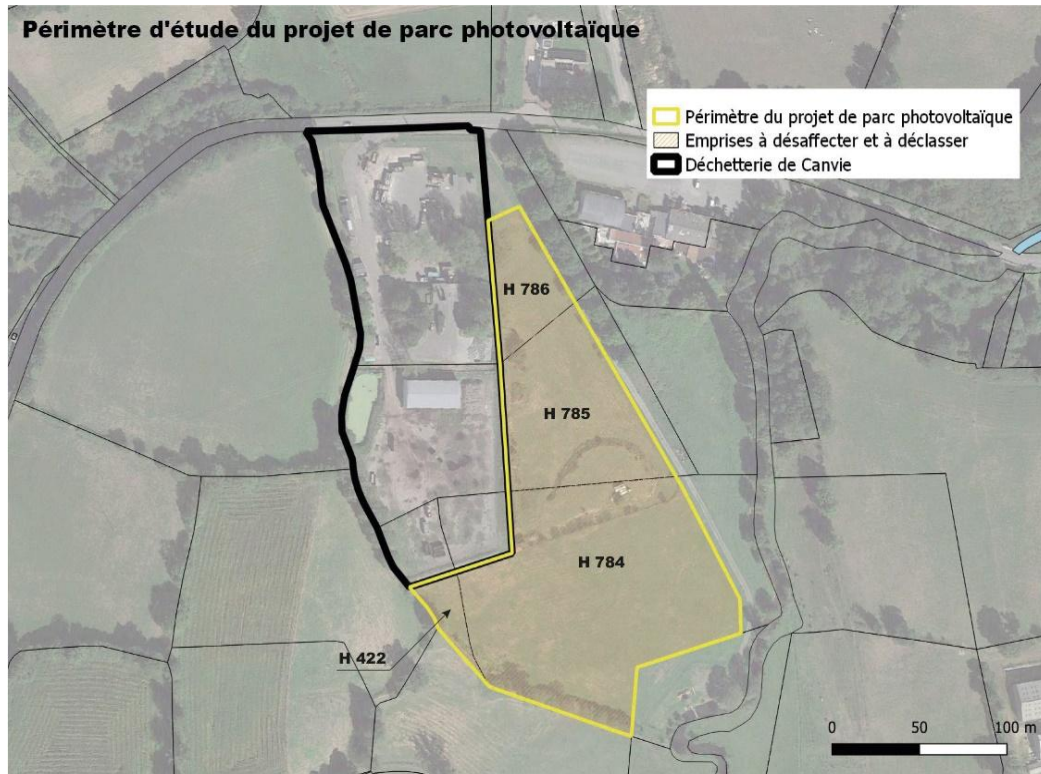


Figure 1 - Parcelles concernées par la désaffectation et le déclassement du domaine public

VU l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2111-1,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 09 Septembre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 17 Septembre 2024,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De constater préalablement la désaffectation du domaine public des emprises respectives des parcelles H 784, H785, H 786 et H 422 telles que matérialisées à travers la cartographie et le tableau récapitulatif des surfaces ci-avant,
- D'approuver le déclassement des emprises concernées du Domaine Public communal en vue de leur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur dans le domaine privé communal,

014-200060176-20241011-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024

Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/09/30/29 du 30 septembre 2024 à 20h30

- D'habiliter Madame le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document en vue de la mise en œuvre de la présente décision.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	8
Vote Pour	40	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024  
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/09/30/29 du 30 septembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 04

Le 30 Septembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 24 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 24 septembre 2024.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBUREY Yann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20241011-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de VIRE Normandie  
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/09/30/29 du 30 septembre 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024  
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/09/30/29 du 30 septembre 2024 à 20h30